



## DIRECTEUR DE CENTRE SOCIAL

### CONTEXTE

L'Association, créée en 1998, gère un centre social implanté à Morestel ville d'environ 4500 habitants. Le territoire d'intervention comprend 11 communes (population totale environ 15000 habitants).

L'Association emploie 21 salariés permanents (15 ETP) et gère un budget de 650.000 euros environ. Elle est agréée Jeunesse et Education populaire.

Le projet social se termine fin 2024, il doit être renouvelé en 2025.

Le poste de directeur/trice sera vacant début 2025

### MISSIONS

- Mettre en œuvre la politique définie par le Conseil d'Administration, traduite dans le projet social qui doit être renouvelé en 2025. Etre garant du respect de ce projet.
- Assurer la gestion administrative et financière ainsi que les ressources humaines.
- Animer et développer les partenariats institutionnels et opérationnels.
- Développer la dynamique financière (subventions, partenariats, etc) .
- Accompagner et soutenir la vie associative.
- Représenter l'association et être garant de l'image véhiculée.

### PROFIL

- Titulaire d'un diplôme de niveau 6 (BAC+ 3) minimum de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale.
- Expérience indispensable en poste de direction, dans un centre social ou dans le domaine du travail social.
- Capacité à prendre en compte les problématiques du territoire
- Connaissance des enjeux, de la réglementation et des évolutions des politiques publiques
- Capacités d'analyse, de synthèse, et de rédaction
- Maîtrise de la gestion des moyens humains, financiers et logistiques

### Conditions d'emploi:

- Recrutement CDI temps plein
- Statut Cadre
- Rémunération brute annuelle selon Convention collective ALISFA (à partir de 40.000€)
- Prise de fonction dès que possible (poste vacant dès le début 2025)

### Modalités de recrutement

**Candidatures (lettre de motivation+ CV) exclusivement par mail à [direction.csob@free.fr](mailto:direction.csob@free.fr) jusqu'au 08 janvier 2025.**

Rencontre des candidats(es) sélectionnés(es) à parti du 20 janvier 2025.